

Extrait de :

Jean-François Drevet et Andreas Theophanous, « Chypre et l'UE : bilans et défis »,
Policy Paper n° 58, *Notre Europe*, Septembre 2012.

Résumé de la contribution d'Andreas Theophanous



Cinquante-deux ans après sa création en 1960 et huit ans seulement après son adhésion à l'UE, la République de Chypre fait face à des difficultés multidimensionnelles. Ainsi, depuis l'invasion turque de 1974, 38 % de son territoire restent sous occupation. Des bouleversements considérables ont ébranlé le pays en 1974 mais l'économie a crû de façon remarquable par la suite.

Chypre est aujourd'hui à la fois engagée dans un processus de libération pacifique contre la Turquie, dont l'antagonisme interethnique rappelle le XIX^e siècle, **et aux prises avec des problèmes du XXI^e siècle**. Il s'agit notamment pour elle de combattre les effets de la crise économique mondiale, d'évoluer vers un nouveau modèle économique, de faire face aux difficultés d'une société moderne dans le contexte d'une Europe multiculturelle, de lutter contre l'immigration illégale, d'améliorer la qualité des services d'éducation et de santé et, depuis peu, de résoudre la question de l'exploitation des ressources énergétiques récemment découvertes.

Cependant, après l'adhésion à l'UE et l'adoption de l'euro, la principale difficulté est le rétablissement de l'intégrité territoriale du pays.

1. Ce document décrit le **contexte historique de la naissance de la République de Chypre en 1960** à l'issue de la lutte contre les colons britanniques. L'accent y est mis sur les premiers heurts survenus depuis entre les communautés et en leur sein ainsi que sur les interventions étrangères, dont le paroxysme a été l'invasion par la Turquie en 1974.
2. Ce document s'intéresse également à la **situation économique et géopolitique après 1974**. Il explique ainsi les raisons de l'impossibilité de parvenir à une solution négociée au problème chypriote malgré les initiatives répétées de l'ONU. L'échec du plan Annan est notamment abordé, tout comme les référendums y afférents du 24 avril 2004 et l'admission de Chypre dans l'UE. Les effets socioéconomiques catastrophiques de l'invasion turque de 1974 mais aussi la reprise et le miracle économique qui se sont ensuivis sont également évalués.
3. Les **objectifs stratégiques de la République de Chypre relatifs à la réunification, la gestion des problèmes économiques et le développement du secteur de l'énergie** après la découverte de gaz naturel dans sa zone économique exclusive sont traités eux aussi. Malgré les échecs passés, l'**appartenance de la République de Chypre à l'UE et la volonté de la Turquie d'intégrer cette dernière, voire d'établir avec elle un accord de partenariat stratégique, constituent des éléments favorables à une avancée**.

Dans une zone aux identités multiples, l'**UE peut en effet apporter une identité européenne commune propice à l'unification de Chypre**, sans empiéter sur les identités ethniques et culturelles des Chypriotes grecs et turcs. À cet égard, même si elle n'est pas encore pleinement capable de faire face aux grands problèmes régionaux et internationaux, l'UE peut jouer un rôle de rapprochement utile.

Puisque les tentatives de résolution définitive de ce problème échouent depuis des années, il est important de considérer d'autres possibilités, du modèle fédéral bizonal bicommunautaire dans lequel le pouvoir est surtout exercé par les deux États constituants, au modèle intégrationniste de fédération fonctionnelle. Cependant, pour ce faire, outre le consentement des Chypriotes turcs, la reconnaissance par la Turquie du droit d'exister de la République de Chypre est cruciale.

Chypre doit également **composer avec de nouvelles difficultés économiques**, dont les risques liés à l'importance disproportionnée de son secteur bancaire, très exposé à la crise grecque. Ainsi, la crise bancaire consécutive à la restructuration de la dette grecque et ses déséquilibres macroéconomiques internes ont conduit Chypre à demander l'aide du mécanisme européen de stabilité en juin 2012. Il est donc également essentiel pour Chypre de changer de modèle. Dans ce contexte, des mesures de rationalisation budgétaire sont nécessaires, tout comme de nouveaux moteurs de croissance. Les questions énergétiques qui apparaissent sont particulièrement intéressantes car elles touchent tant à l'économie qu'à la politique. Chypre doit donc adopter une position qui lui permette de jouer un rôle renforcé dans la région et dans l'UE.

Prendre la présidence de l'UE en juillet 2012 constitue à ce titre une étape clé vers la « maturité » de la République et une occasion de réaffirmer sa souveraineté et son statut dans des conditions difficiles. Le gouvernement a déclaré à plusieurs reprises que la question chypriote n'interférera pas dans l'exécution de la présidence et que les questions relatives à la Turquie seraient traitées en toute objectivité. La présidence chypriote devra faire avancer les négociations sur le cadre financier pluriannuel, la stratégie Europe 2020, le régime d'asile européen commun et la politique maritime intégrée mais aussi favoriser l'emploi, en particulier des jeunes gens. Au reste, Chypre est bien consciente que la bonne conduite de ce mandat renforcera sa crédibilité et favorisera la réalisation de ses propres objectifs.